

SUISA INFO

Journal des membres 2.11

Assemblée générale 2011
de SUISA: un nouveau
Président et de nouveaux
membres au Conseil [page 4](#)

En studio: que faire
lorsqu'un producteur
demande une part de droits
sur l'œuvre? [page 12](#)

Carte blanche à IVO: «Affir-
mez votre soutien à SUISA!»
[page 23](#)



04 Assemblée générale de SUISA: des décisions cruciales.



10 Concours de musique pour la jeunesse: des talents prometteurs.



19 Anna Rossinelli: bien plus qu'une chanteuse.



Rédacteur en chef: Manu Leuenberger (lem)
Comité de rédaction: Xavier Dayer, Martin Wüthrich (wü), Andreas Wegelin, Marco Zanotta, Marcel Kaufmann (km), Urs Schnell (urs), Fabian Niggemeier, Claudia Kempf, Irène Philipp, Monika Kaelin, Ernst Meier (em), Ivo Sidler
Design: www.crafft.ch
Impression: Mattenbach AG, tirage 12000 ex.

SUISA Bellariastrasse 82, Postfach 782,
8038 Zürich, T. +41 44 485 66 66,
F. +41 44 482 43 33

SUISA Av. du Grammont 11bis,
1007 Lausanne, T. +41 21 614 32 32,
F. +41 21 614 32 42

SUISA Centro San Carlo, Via Soldino 9,
6903 Lugano, T. +41 91 950 08 28,
F. +41 91 950 08 29

www.suisa.ch, suisa@suisa.ch

Photos: Beat Felber (titre/AG), Kaspar Ruoff (CSMJ), Dirk Wetzel (A. Rossinelli)

Interne

- 04** Accord, élection, rajeunissement
Assemblée générale de SUISA 2011
- 06** Parés pour l'ère numérique
Les nouveaux membres du Conseil
- 08** Nouvelles du Conseil

Fondation SUISA

- 09** Participation en légère hausse à la Foire de Francfort
- 09** Succès pour le jazzhead!
- 10** Prix pour musique de film, Demotape Clinic, Concours suisse de musique pour la jeunesse, Swiss Track
- 11** Prix «Singer/Songwriter» 2011

Bon à savoir

- 12** Au secours, le producteur veut une participation!
- 14** Redevances des Etats-Unis grâce aux ASCAP Awards

- 14** Votre accès à la banque de données des œuvres SUISA
- 15** Révision du contrat de gestion
- 16** Who is who pour les membres
- 18** Ils défendent vos droits

Membres

- 19** Nouveaux membres
- 20** Hommage à Nella Martinetti, Ernst Pfiffner/Membres décédés
- 21** Hommage à Popol Lavanchy / Pour les 100 ans de Paul Burkhard

Pleins feux sur ...

- 22** De retour de Bruxelles

Divers

- 23** Carte blanche à IVO

Prochains rendez-vous

- 24** Les dates à retenir



«Pour permettre cette richesse créative, il faut défendre les droits des créateurs.»

Chers membres,

Grâce à vous la vie musicale suisse fait preuve d'une richesse créative florissante et c'est un grand honneur pour moi de pouvoir soutenir cet élan. Oui, pour permettre cette richesse créative, il faut défendre les droits des créateurs. Gardons toujours à l'esprit que le droit d'auteur est un précieux héritage des valeurs humanistes du XVIII^e siècle, siècle des droits de l'homme.

J'étais particulièrement heureux d'entendre Michel Barnier, au Sommet mondial du droit d'auteur 2011 à Bruxelles citer Victor Hugo dans son discours. La citation choisie exprime parfaitement l'importance de la propriété intellectuelle: «Toutes les vieilles législations monarchiques ont nié et nient encore la propriété littéraire. Dans quel but? Dans un but d'asservissement. L'écrivain propriétaire, c'est l'écrivain libre. Lui ôter la propriété, c'est lui ôter l'indépendance.» On peut évidemment remplacer l'écrivain par le compositeur, la cause est la même, la propriété intellectuelle nous garantit à tous notre indépendance de créateurs.

A la lumière de cette citation on mesure encore mieux la naïveté et l'ignorance de ceux qui malheureusement cherchent, de nos jours, à porter atteinte à la notion de droit d'auteur, précieux acquis de notre civilisation.

Nous le savons, l'écoute d'une œuvre musicale est d'abord une expérience personnelle avant d'être un objet de consommation. Cette expérience a une valeur spirituelle mais elle doit aussi avoir une valeur économique, ceci est absolument essentiel afin de promouvoir dignement la création artistique.

A chaque instant, durant mon mandat de président, avec la Direction de SUISA, avec le Conseil et avec vous, membres de SUISA, j'ai l'intention de faire tout ce qui sera en mes moyens pour, non seulement défendre, mais accroître la valorisation de la musique, de votre musique. J'aimerais aussi rendre hommage au travail de mon prédécesseur, Hans Ulrich Lehmann, qui a tant œuvré pour cette valorisation.

Je vous remercie pour votre confiance.

Xavier Dayer



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011 DE SUISA

Accord, élection, rajeunissement

Le 18 juin à Berne, l'Assemblée générale (AG) de SUISA a posé les jalons pour un rajeunissement du Conseil. Quatre nouveaux membres du Conseil ont été élus et une limitation de la durée de mandat a été introduite. La limitation du nombre de périodes de mandat a pour effet que trois autres sièges seront à repourvoir lors de l'AG 2012.

La dernière AG sous la présidence de Hans Ulrich Lehmann a réservé une petite surprise: la proposition issue des rangs de la SVMV, demandant une limitation de la période de mandat, a été approuvée par à peine plus de deux tiers des voix. Par cette limitation de la durée des mandats, on veut s'assurer que, dans une ère où le changement est devenu la règle, des personnes

plus jeunes, au fait des réalités actuelles, puissent arriver plus rapidement au Conseil. Désormais, la durée de mandat des membres du Conseil est d'au maximum 16 ans (4 périodes) et celle des président-e-s de commission d'au maximum 20 ans (5 périodes). La limitation de la durée de mandat ne s'applique cependant pas dans le cas du Président de la coopérative.

La première conséquence de ces nouvelles règles est que la prochaine AG (2012) devra élire des successeurs à Thierry Mauley-Fervant, Beat Lüthi et Jean-Pierre Mathez.

Résultat brillant pour Mme Savary

En début de journée, la partie statutaire de l'AG a été traitée rapidement, avec des approbations souvent à l'unanimité: comptes annuels, rapport de révision et rapport annuel. Il y a eu ensuite les élections au Conseil. Les candidats proposés, Roman Camenzind, Marco Neeser, Massimiliano Pani et Géraldine Savary, ont tous été clairement élus, avec même une unanimité pour Mme Savary. Xavier Dayer, précédemment membre du Conseil, a été élu Président de SUISA de manière également

En haut: Betty Legler ouvre l'Assemblée avec un set rock. Les trois nouveaux membres du Conseil, Roman Camenzind, Massimiliano Pani und Marco Neeser ont apprécié. En bas: Les frères Rene (Coal) und Reto Burrell sont les invités du «stamm» de l'AG. Hans Ulrich Lehmann prend part à l'AG pour la dernière fois en tant que Président. Membre de la direction de SUISA, Irène Philipp accueille le compositeur et chef d'orchestre Mario Beretta.

brillante (cf. éditorial en page 3).

Lors de l'AG 2011, trois membres de la Commission de Répartition et des œuvres ont démissionné: Christoph Baumann, Carlo Brunner et Kurt (Higi) Heilingner. Leurs successeurs sont Thomas Fessler, Stephan F. Peterer et Jost Ribary.

Autres modifications des statuts

Jusqu'ici, les membres qui souhaitaient soumettre une proposition à l'AG devaient l'annoncer lors de l'AG précédente et demander qu'elle figure à l'ordre du jour de l'AG de l'année suivante. Cette disposition assez lourde a été modifiée sur proposition du Conseil et la modification a été adoptée par l'AG. Désormais, les membres peuvent déposer des propositions (soutenues par au moins 50 membres) jusqu'au 20 janvier, en vue de l'AG de la même année.

Dans le même contexte, l'AG a approuvé d'autres modifications des statuts. Les nou-

veautés les plus importantes en bref:

A propos du chiffre 9.2.3: l'invitation à l'AG peut désormais se faire également par e-mail. L'ordre du jour et les propositions doivent être indiqués, les propositions doivent être commentées. Le bilan, le compte d'exploitation et le rapport de l'Organe de révision peuvent être consultés dans les bureaux de SUISA et sont publiés sur le site Internet. L'envoi du rapport annuel à tous les membres tel qu'il se faisait précédemment est supprimé. Tout membre peut cependant exiger qu'on lui envoie le rapport annuel, y compris bilan, compte d'exploitation et rapport de l'Organe de révision.

Texte: Martin Wüthrich

Photos: Beat Felber (AG); DR (Fessler, Peterer, Ribary)

Lieu et jour de l'AG

Nous adressons nos remerciements aux 768 membres qui ont participé au sondage réalisé en 2011, concernant l'organisation de l'AG. Une majorité souhaite que l'AG ait lieu le samedi matin. Une petite majorité souhaite qu'elle soit organisée en alternance dans différentes villes. Nous allons procéder à l'évaluation de différents lieux potentiels. Mais les structures appropriées sont parfois réservées longtemps à l'avance. Dans ces conditions, la prochaine AG aura lieu à nouveau à Berne, le 23 juin 2012.

Commission de Répartition et des œuvres: trois nouveaux membres



Le producteur et arrangeur **Thomas Fessler (né en 1965)** a débuté sa carrière de guitariste/compositeur

au sein d'un groupe d'enfants. Après de nombreuses productions et plusieurs tournées en tant que guitariste, il commence son travail de producteur en 1996 et fonde en 1998 l'atelier de guitare GitarrenTotal à Zurich. Il écrit, joue et produit pour Sina, Michael von der Heide, Plüsch, Florian Ast, 77 Bombay Street, Linard Bardill, Adrian Stern et bien d'autres.



Stephan F. Peterer (né en 1963) a fait un apprentissage dans le domaine de l'édition musicale et a étudié

l'économie d'entreprise. Après avoir travaillé à l'étranger, il rejoint l'entreprise familiale en 1983. Aujourd'hui, il est propriétaire et Directeur de la maison d'édition musicale Edition Melodie. A côté de cela, il s'engage au sein de l'ASMP (producteurs musicaux suisses), de la SVMV (éditeurs de musique) et en tant que délégué des producteurs de phonogrammes auprès de SWISSPERFORM.



Jost Ribary (né en 1961) est issu d'une véritable dynastie de musiciens et a joué très jeune dans le

groupe familial Geschwister Ribary. En plus de l'accordéon, de la clarinette et du saxophone, il maîtrise la contrebasse et le piano. Il a composé 45 œuvres pour les formations les plus diverses. Aujourd'hui, Jost Ribary joue dans plusieurs groupes et enseigne le saxophone.

Parés pour l'ère numérique

Les nouveaux membres du Conseil de SUISA



Géraldine Savary

Géraldine Savary (née en 1968, conseillère aux Etats socialiste, Vaud) est originaire de Bulle et habite à Lausanne. Après ses études en sciences politiques, elle a été journaliste durant de nombreuses années. En tant que conseillère aux Etats, elle a déposé un postulat, entre-temps transmis au Conseil fédéral, par lequel ce dernier est chargé de faire un rapport sur l'état du téléchargement illégal de musique sur Internet et d'étudier les mesures permettant d'y remédier.

SUISAinfo: pourquoi avez-vous décidé de rejoindre le Conseil de SUISA?

Géraldine Savary: parce que la création artistique me semble digne d'intérêt. Et donc qu'elle doit être protégée. Le droit d'auteur n'est pas un vain mot et tout travail artistique mérite rétribution.

Dans quelle mesure votre expérience et vos connaissances pourront-elles être utiles pour le travail au sein du Conseil?

Je suis conseillère aux Etats, membre à la fois de la Commission des affaires juridiques (CAJ) et de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC). La CAJ traite notamment des législations touchant au droit d'auteur. En outre,

je suis présidente de la fondation romande pour les musiques actuelles (FCMA).

Quels sont les dossiers particulièrement importants à vos yeux et pour lesquels vous souhaitez vous engager au sein du Conseil?

J'attends avec impatience le rapport du Conseil fédéral à mon postulat concernant le droit d'auteur sur Internet.

Récemment, par quelle musique avez-vous été très touchée et pourquoi?

Par Mama Rosin. C'est un groupe genevois en devenir.



Massimiliano Pani

Massimiliano Pani (né en 1963, membre de SUISA depuis 1979) a la double nationalité suisse et italienne et habite à Lugano depuis 1967. Il a étudié le droit (à Milan) et la musique (auprès de Mario Robbiani et de Celso Valli).

SUISAinfo: pourquoi avez-vous décidé de rejoindre le Conseil de SUISA?

Massimiliano Pani: dans le monde entier, SUISA est connue et appréciée comme l'une des sociétés d'auteurs/éditeurs les plus sérieuses et les mieux administrées.

Par conséquent, c'est un honneur pour moi d'avoir été élu au Conseil de SUISA.

Dans quelle mesure votre expérience et vos connaissances pourront-elles être utiles pour le travail au sein du Conseil?

J'ai eu la chance de pouvoir travailler dans presque tous les domaines dans lesquels un musicien moderne puisse s'engager. J'ai travaillé avec des artistes italiens, comme producteur pour Sony et EMI, comme compositeur pour des fictions (TV et films) et pour la publicité. Je suis ici pour essayer d'être utile avec mon expérience variée qui est en perpétuelle évolution, comme mon travail.

Quels sont les dossiers particulièrement importants à vos yeux et pour lesquels vous souhaitez vous engager au sein du Conseil?

Les droits sur les utilisations «new media» seront le cadre où il faudra particulièrement travailler pour garantir une rémunération correcte des auteurs. Il faut viser une clarté maximale en ce qui concerne les entreprises actives dans la vente de services liés à la musique sur Internet et qui sont en position quasi-monopolistique. A mon avis, elles devraient payer SUISA de manière détaillée et non forfaitaire.

Récemment, par quelle musique avez-vous été très touché et pourquoi?

Je dois écouter tous les genres de musique et rester proche des tendances actuelles pour faire mon travail d'arrangeur, mais quand je suis seul, j'apprécie particulièrement la musique de Puccini, Ravel, Piazzolla, Chet Baker... Est-ce que cela signifie que je prends de l'âge?



Marco Neeser

Marco Neeser (né en 1970, membre de SUI-SA depuis 1995) s'est tout d'abord fait un nom en tant que musicien et producteur des groupes Swandive et Division Kent. En outre, il a étudié le droit (thèse: «Le contrat d'artiste dans l'industrie musicale») et est actif en tant qu'avocat depuis dix ans.

SUISAinfo: pourquoi avez-vous décidé de rejoindre le Conseil de SUI-SA?

Marco Neeser: il me tient à cœur de fournir ma contribution en faveur des créateurs de musique, tout particulièrement dans le contexte actuel, où l'on voit l'industrie musicale confrontée à des bouleversements et le droit d'auteur parfois carrément remis en question.

Dans quelle mesure votre expérience et vos connaissances pourront-elles être utiles pour le travail au sein du Conseil?

En tant que musicien, j'ai sorti à ce jour quatre albums avec deux groupes, en les publiant partiellement via un label et une édition propres. En tant qu'avocat, je traite principalement des affaires liées à la musique, aux films et aux médias. Je connais bien le monde de la musique, et ceci de l'intérieur pour l'avoir expérimenté personnellement.

Quels sont les dossiers particulièrement importants à vos yeux et pour lesquels vous souhaitez vous engager au sein du Conseil?

Le plus grand défi pour SUI-SA sera de bien réagir face aux modifications liées à l'évolution de la technique. La gestion numérique de la musique via de nouveaux canaux de diffusion et de nouveaux médias conduit à de nouvelles conditions-cadres, dont il faut tenir compte.

Récemment, par quelle musique avez-vous été très touché et pourquoi?

Les quatre derniers albums achetés et qui m'ont simplement touché par leur intensité sont les suivants: Lykke Li – «Wounded Rhymes», Pantha du Prince – «Black Noise», Archive – «Controlling Crowds», A Place to Bury Strangers – «Exploding Head».



Roman Camenzind

Roman Camenzind (né en 1976, membre de SUI-SA depuis 1996) est le fondateur du groupe Subzonic. Avec sa société HitMill SA, il est un auteur et producteur à succès, entre autres pour Baschi, Bligg, Lovebugs et Francine Jordi. De 2004 à 2007, il a été Artist & Repertoire Manager chez Universal

Music. Il a ensuite dirigé PHONAG Records en tant qu'administrateur (2007–2008).

SUISAinfo: pourquoi avez-vous décidé de rejoindre le Conseil de SUI-SA?

Roman Camenzind: j'ai accepté cette responsabilité car SUI-SA est importante pour nous les compositeurs. Je souhaite m'engager afin qu'il en soit encore ainsi à l'avenir.

Dans quelle mesure votre expérience et vos connaissances pourront-elles être utiles pour le travail au sein du Conseil?

Je suis compositeur depuis longtemps et j'ai travaillé durant pas mal d'années dans l'industrie musicale. Avant de devenir indépendant dans le domaine de la musique, j'ai été actif comme développeur de logiciels et je connais donc bien le domaine de l'informatique.

Quels sont les dossiers particulièrement importants à vos yeux et pour lesquels vous souhaitez vous engager au sein du Conseil?

Internet place les sociétés d'auteurs du monde entier devant de nouveaux défis auxquels il faut s'attaquer maintenant et pas dans un avenir plus ou moins lointain. La situation juridique reste nébuleuse et manque de transparence. La consommation de musique est plus importante que jamais, mais les auteurs n'en profitent pas suffisamment.

Récemment, par quelle musique avez-vous été très touché et pourquoi?

Lorsque ma fille de bientôt 2 ans m'a chanté une chanson d'enfant. Je n'ai pas tout de suite reconnu l'air mais, finalement, cela a fonctionné à merveille et papa a applaudi euphoriquement.

Texte/interview: Manu Leuenberger
Photos: Beat Felber

Nouvelles du Conseil

Du fait d'une situation financière réjouissante, le Conseil a décidé de procéder en 2011 à une répartition supplémentaire de 5%. Autre nouvelle: le dépôt obligatoire d'un exemplaire justificatif lors de la déclaration d'œuvre devrait bientôt être aboli.

Le Conseil et ses commissions se sont réunis à deux occasions au premier semestre 2011: les 13 et 14 avril à Zurich et le 17 juin à Berne, la veille de l'Assemblée générale. Lors des réunions de printemps, en avril, il s'est agi principalement de prendre des décisions sur les comptes annuels 2010. Les comptes ont fait ressortir un accroissement réjouissant de la somme à répartir, grâce à des provisions libérées pour un montant de 5 mio. francs. Dans ce contexte, le Conseil a décidé une répartition supplémentaire de 5%, sur tous les décomptes de l'année 2011. Le Conseil a également approuvé le rapport annuel 2010 et a décidé, pour des raisons de coûts, que cette publication ne serait dorénavant envoyée aux membres que sur commande.

Le Conseil a décidé trois promotions parmi les cadres de SUISA: Daniel Köhler a été nommé Chef de la Division «Droits de reproduction, d'émission et nouveaux médias». Wolfgang Rudigier a quant à lui été nommé Chef de la Division «Répartition Suisse et étranger».

En outre, Dora Zeller a été promue Assistante de Direction et Cheffe des services centraux du secrétariat de la Direction générale.

Le Conseil a approuvé un modèle de contrat de sous-édition qui, de manière analogue à

ce qui a été fait pour le modèle de contrat d'édition (avec une harmonisation par rapport à celui-ci), est mis à disposition sur le site Internet de SUISA. Il a en outre décidé de soutenir la demande de la Phonothèque nationale de Lugano, qui souhaite être reprise par la Confédération.

Les réunions du 17 juin à Berne ont été consacrées à la préparation de l'Assemblée générale (AG). Le Conseil a nommé le Président sortant Hans Ulrich Lehmann nouveau membre d'honneur de SUISA. Cet honneur a également été accordé à Alfred Meyer, Directeur général de SUISA jusqu'à l'été 2010.

-
- ‡ Répartition supplémentaire de 5%
 - ‡ Rapport annuel sur demande uniquement
 - ‡ Modèle de contrat de sous-édition sur suisa.ch
 - ‡ H. U. Lehmann et A. Meyer nouveaux membres d'honneur
 - ‡ Dès 2013, AG pas toujours à Berne
 - ‡ Nouveau contrat de gestion
 - ‡ Exemplaires justificatifs facultatifs
-

Au printemps 2011, un sondage avait été réalisé sur le lieu et la date des futures AG. Au vu des résultats du sondage, le Conseil a décidé que l'AG continuerait à avoir lieu le samedi matin en juin, avec dès 2013 la possibilité de la réaliser une année sur deux ailleurs qu'à Berne.

Le Conseil a été informé des résultats de la répartition principale du 7 juin 2011. Une somme de près de 53,1 millions de francs a pu être répartie. Grâce à la répartition supplémentaire, ce montant est 4,8% plus haut que l'année précédente.

Le Conseil a en outre élu Vincent Salvadé (Directeur général adjoint) représentant de l'employeur au Conseil de la Fondation de prévoyance professionnelle de SUISA et Irène Philipp (Directrice du Département Membres) au Conseil de fondation de la Fondation Zwysigghaus, Bauen.

Finalement, le Conseil a adopté un nouveau contrat de gestion pour les auteurs ou leurs héritiers. Dans ce contexte, de nouvelles règles ont été définies concernant le dépôt (désormais facultatif) d'exemplaires justificatifs via Internet. Pour des raisons de coûts, la Direction souhaitait que, dans le cadre du nouveau contrat de gestion, on abolisse la règle en vigueur qui demande qu'un exemplaire justificatif soit déposé lors d'une déclaration d'œuvre. La Division Membres reçoit actuellement chaque année plus de 20 000 exemplaires justificatifs sous forme de supports sonores du commerce ou souvent sous forme de CD gravés de manière artisanale (environ 14 000), dans un format de fichier choisi librement par l'artiste à l'origine de l'annonce. Dans les conditions actuelles, ces supports doivent être archivés, sans qu'il ne soit toutefois sûr que ces enregistrements seront encore lisibles dans cinq ou dix ans. Le Conseil a donné son feu vert pour une solution qui prévoit que les exemplaires justificatifs pourront continuer d'être déposés, sans obligation, mais uniquement sous forme électronique par le biais des nouveaux services en ligne.

① lire à ce sujet l'article sur le nouveau contrat de gestion, en page 15.

Texte: Andreas Wegelin et Marco Zanotta



Participation en légère hausse à Francfort

Le Salon de la musique de Francfort a bien su réagir à la crise économique des années passées. Malgré des temps difficiles d'un point de vue financier, les protagonistes de la branche n'ont pas voulu renoncer au plus important salon au monde pour les instruments de musique, les partitions et les accessoires. Bien au contraire: entre le 6 et le 9 avril 2011, le salon a réuni 1511 exposants de 50 pays et a ainsi enregistré une légère croissance (1496 en 2010). Parmi les 75 000 visiteurs, 1472 venaient de Suisse, et notre pays se classe ainsi au 5^e rang dans ce domaine, derrière l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et l'Italie.



Apéritif au stand de la Foire de la musique à Frankfort.

Dans la halle 3.1, un espace était occupé par le stand collectif Editeurs suisses, organisé et financé par la Fondation SUISA pour la musique et par SUISA. Cette plateforme a cette année été utilisée par neuf sociétés suisses, qui ont ainsi pu présenter leurs produits et leurs prestations.

Les exposants et les visiteurs ont pu faire connaissance lors de l'apéritif du stand, proposé le 7 avril 2011 dans l'après-midi par SUISA et la Fondation SUISA, en collaboration avec le Consulat général de Suisse à Francfort. Le Consul général Pius Bucher a honoré les invités de sa présence et prononcé une allocution de bienvenue. Nous lui réitérons nos sincères remerciements. (km)

→ www.suisa.ch/fr/fondation-suisa/projets/foires/frankfurt2011

Succès non démenti pour le jazzhead!

Lors de sa sixième édition, qui s'est déroulée du 28 avril au 1^{er} mai 2011, le jazzhead! a battu tous les records: 2007 visiteurs professionnels (1500 en 2010), 357 sociétés de 30 pays (276 / 23 en 2010) et un nombre total de visiteurs de 5689 (4562 en 2010); le salon international du jazz a connu une croissance de plus de 22%.

Cette augmentation ne s'est pas seulement concrétisée par davantage de surface d'exposition, mais également par un programme et des showcases plus développés qui, pour la première fois, ne se sont pas limités au Centrum Congrès, mais ont eu lieu dans toute la ville de Brème. Ulrich Beckerhoff, Directeur artistique de la manifestation, a exprimé sa satisfaction: «Le jazzhead! est devenu un véritable événement culturel, qui conquiert la ville entière.»

La Fondation SUISA pour la musique et Pro Helvetia étaient présents pour la troisième fois à Brème avec un stand collectif, afin d'offrir à la jeune scène suisse du jazz une plateforme où elle puisse se présenter. Cette année, 15 sociétés et 19 personnes ont profité de cette tribune; elles provenaient essentiellement des domaines du booking, du management et de l'organisation de spectacles, avec également la présence d'institutions culturelles. (km)

→ www.suisa.ch/fr/fondation-suisa/projets/foires/jazzahead2011



Stand commun de la Fondation SUISA et de Pro Helvetia au jazzhead!.



Prix pour la musique de films à Niki Reiser

Le compositeur et musicien suisse Niki Reiser a obtenu cette année pour la deuxième fois le Prix de la Fondation SUISA pour la musique de films.



«L'éternité est ma prison» – La phrase de Marga du début du film m'a accompagné durant les 7 mois consacrés à la composition de la musique de «Das Blaue vom Himmel.»
Niki Reiser

Par sa musique originale pour le long-métrage de

Hans Steinbichler, Niki Reiser a convaincu le jury de cette édition du Prix pour la musique de films, décerné par la Fondation SUISA pour la musique: une musique qui colle parfaitement au sujet, un impressionnant travail de composition, avec également une réalisation de très haut niveau et une intégration très sensible au film, faisant preuve d'une présence très juste.

Alors plus de 20 dossiers de qualité ont été reçus, le choix s'est porté à l'unanimité sur la mise en musique par Niki Reiser d'un film sur le pouvoir de l'amour et la force du pardon. Le prix de 10 000 francs lui a été remis lors du Festival international du film de Locarno.

Niki Reiser, né en Argovie en 1958, a étudié le jazz et le classique au Berklee College of Music de Boston, avec comme branche principale la musique de films. Parmi ses maîtres ultérieurs, il y a eu notamment Ennio Morricone et Jerry Goldsmith. Le Prix de la Fondation SUISA pour la musique de films lui a déjà été attribué une première fois en 2001, en récompense de son travail pour le film «Kalt ist der Abendhauch».

«Et même s'il me semble avoir passé une éternité prisonnier de ces personnages et de leur monde, la fin de mon travail pour ce film me donne l'étrange impression de devoir quitter de nouveaux amis.» Niki Reiser (urs)

→ www.nikireiser.de

→ www.dasblauevomhimmel-derfilm.de

Demotape Clinic 2011: une relève talentueuse

La 14^e édition du m4music s'est déroulée du 24 au 26 mars 2011 à Neuchâtel et Zurich. La Fondation SUISA pour la musique soutient cet événement combinant un festival et des conférences. En particulier, la Demotape Clinic de cette année a permis de décerner une nouvelle fois les SUISA-Foundation-Awards à de jeunes talents suisses en devenir. Les prix, d'une valeur totale de 17 000 francs, ont été attribués à Dead Bunny (rock, Demotape of the Year), Osénia Rithner (pop), Djemeia (urban) et Moonshaped (electronic). (urs)

→ www.m4music.ch

De la musique suisse jouée par de jeunes suisses

Depuis longtemps déjà, la Fondation SUISA pour la musique collabore avec le Concours suisse de musique pour la jeunesse, octroyant 500 francs aux lauréats qui se distinguent par l'interprétation d'une œuvre d'un membre de SUISA. La liste des lauréates et lauréats de la finale, qui a eu lieu du 5 au 8 mai 2011 à Bâle, se trouve à l'adresse ci-après. (urs)

→ www.fondation-suisa.ch > Prix > CSMJ.

Informations complémentaires sur le concours: www.sjmw.ch



Swiss Track 2011 à Pozzi et Rodriguez

Pour «Gorgeous», titre de leur composition, Maurizio Pozzi et Pablo Rodriguez, duo de producteurs zurichois, ont reçu le Prix Swiss Track 2011 en amont de la Street Parade. Outre ce prix principal de 8000 francs, les œuvres «Cue» d'Alexander T. Fähndrich (Tertius) et «Nostalgia» d'Alois Petraschke / Louis Desero ont reçu chacun un prix de reconnaissance d'un montant de 1000 francs. Swiss Track est un concours organisé par la Fondation SUISA pour la musique, en collaboration avec la Street Parade zurichoise, dans le but d'encourager la musique électronique. (wü)

Des chansons inspirées par la vraie vie



Trummer gagne le Prix de la Fondation SUISA pour la musique

Des chansons belles et délicates, inspirées par la vie de tous les jours: le chanteur et compositeur bernois Christoph Trummer a obtenu le Prix de la Fondation SUISA pour la musique, prix remis le 25 août dernier à l'occasion du concert donné au Festival de Winterthour.

Source inépuisable d'inspiration pour les artistes, l'amour est présent dans presque toutes les chansons du compositeur/interprète bernois Christoph Trummer. Chaque morceau de «Fürne Königin», son 6^e album sorti au début de l'été 2011, raconte une histoire de manière sensible et délicate. Cette poésie de l'accessoire semble tirée directement de la vie, et c'est probablement cet aspect d'authenticité qui explique son attrait: Trummer saisit les moments émouvants de la vie et les restitue en chanson.

C'est lors de son concert du 25 août à Winterthour (Musikfestwochen) que l'auteur/compositeur/interprète a reçu pour ses œuvres en dialecte bernois le Prix de la Fondation SUISA 2011, attribué cette année dans la catégorie Compositeur/Interprète. Ce prix, d'un montant de 20 000 francs, est chaque année décerné dans

une catégorie différente. Parmi les 70 candidats présents, Christoph Trummer a su séduire le jury composé de 5 spécialistes.

L'écrivain Pedro Lenz met en évidence le talent du lauréat: «Il n'est pas exagéré d'affirmer que Trummer fait partie d'un très petit nombre d'artistes suisses qui sont à même d'écrire, de composer, mais également d'interpréter des chansons d'une telle qualité.»

Les textes et les histoires de Trummer parviennent à toucher les auditeurs parce qu'elles ne cherchent pas à donner de leçons ou à impressionner. En fait, ces chansons nous posent une question simple: et à vous, cela vous est-il déjà arrivé?

Christoph Trummer se produit sur scène depuis les années 90 et, au fil des ans, il a développé une qualité d'interprétation live absolument remarquable. Âgé de 33 ans, il ne se concentre pas uniquement sur sa propre carrière musicale, mais encourage activement les chanteurs et compositeurs en devenir, notamment avec l'organisation d'une scène libre au fameux Café Kairo de Berne. La relève musicale y dispose chaque mois d'une plate-forme bien fréquentée.

.....
 Texte: Marcel Kaufmann
 Photo: Claudia Komminoth

Au secours, le producteur veut une participation!

L'ingénieur du son qui travaille en studio pour un groupe a-t-il droit à une participation sur les œuvres? Qu'est-ce qu'un arrangement? Quelles sont les tâches d'un producteur? Voici des réponses aux questions qui se posent fréquemment une fois les portes du studio sont ouvertes.

Axel W. Road est entré au studio SoundBig avec son groupe. Enfin, ils y sont arrivés! Durant de longs mois, ils ont peaufiné leur musique et se sont préparés assidûment. Lors des premiers concerts, des amis et des collègues ont posé LA question: «vous avez un CD?» Et c'est ainsi qu'ils se sont retrouvés en studio.

Après une petite visite de SoundBig, un rendez-vous a été fixé. Et voilà que la première prise est déjà sur le disque dur. Juste après le dernier accord, l'ingénieur du son Anton Fader s'adresse au guitariste depuis la régie: «Est-ce que tu pourrais jouer les sept dernières notes de ton solo un peu différemment?» Et il se met à chanter une mélodie. «Le dernier refrain, je le raccourcirais de deux mesures. À propos du refrain: le motif au synthé devrait être joué une octave plus bas.»

Anton fait encore quelques remarques du même style durant la session. A la fin de la première journée d'enregistrement, le groupe reçoit un document de quelques pages: «Voici le contrat pour la session d'enregistrement». A la maison, Axel lit le contrat et tombe en page 4 sur un passage qui le laisse perplexe: «participation du producteur en tant qu'arrangeur». Il n'est pas sûr de bien comprendre. Il se souvient alors qu'en tant que membre SUISA il a droit à quatre heures de consultation juridique gratuite. Ni une ni deux, il envoie un courriel au Service juridique de SUISA.

.....
Texte: Fabian Niggemeier et Manu Leuenberger

A: LegalServices@suisa.ch
Objet: arrangement/participation d'un producteur

Chère équipe juridique de SUISA,
Ma situation correspond à ce qui est présenté au début de votre article du SUISAinfo. Ma question: est-ce qu'il a le droit de faire ainsi? Est-ce que M. Fader peut avoir des droits sur nos chansons? Et quelles sont en réalité ses tâches en tant que producteur?

Merci d'avance de votre aide.
Cordialement, Axel et band

A: axelsband@ [redacted]

Réponses: arrangement/participation d'un producteur

Cher Axel,
Merci de ta question. Ton cas révèle deux problématiques: à partir de quel moment une personne est-elle un arrangeur? Et quel est le travail d'un producteur?

Concernant l'arrangement, il faut tout d'abord le distinguer de l'interprétation et de la copaternité. Par exemple, un interprète fait une reprise lorsqu'il joue une œuvre existante sans modification de forme. Quant à la copaternité, elle entre en jeu lorsque plusieurs auteurs participent à la création d'une œuvre. Il n'est pas nécessaire que les différentes parties soient créées en même temps. Ce qui est décisif, c'est qu'il y ait volonté de créer une œuvre commune. Par contre, lorsque seuls certains éléments d'une œuvre sont modifiés, on ne peut pas parler de copaternité.

Lorsqu'une œuvre achevée est modifiée partiellement, on peut être en présence d'un arrangement. La loi sur le droit d'auteur (LDA) dit à ce propos: une œuvre qui est une création de l'esprit avec un caractère individuel, mais qui a été conçue à partir d'une ou de plusieurs œuvres préexistantes reconnaissables



dans leur caractère individuel, est une œuvre dérivée, c'est-à-dire un arrangement. Etant donné que cette définition ne permet pas de tirer des conclusions claires, il faut se référer au règlement de répartition de SUISA. Il contient des règles sur les différentes conditions et la participation de l'arrangeur. Les éléments suivants ne sont pas des arrangements: transposition dans une autre tonalité ou un autre registre, suppression de certaines voix, ajout de voix parallèles, échanges de voix, doublage de voix ou attribution à une autre voix. Cette petite liste est uniquement donnée à titre d'exemple.

La question est maintenant de savoir quels actes du producteur peuvent donner lieu à une part de droits sur l'œuvre. Etant donné que les activités d'un producteur peuvent être très variées, il faut prendre en considération divers aspects juridiques et contractuels. Il n'y a pas de définition unique de ce qu'est un producteur. En principe, on peut distinguer trois catégories de producteurs:

Le **PRODUCTEUR TECHNIQUE** est le technicien classique, ingénieur du son ou sonorisateur. Sa responsabilité est limitée à l'enregistrement de musique. Il est en règle générale un employé du studio et

son salaire est compris dans les frais de location du studio. En principe, on peut dire qu'il agit comme un artisan. Il est rare qu'il contribue à un arrangement et n'est en général pas co-auteur, car les morceaux sont terminés au stade de son intervention.

De nombreux grands groupes travaillent avec un **PRODUCTEUR ARTISTIQUE OU MUSICAL**. Il s'agit d'une personne «neutre», externe au groupe, qui, ayant de très bonnes connaissances musicales, peut jeter un œil critique sur le travail des artistes en donnant une petite touche finale à une œuvre. Souvent, il participe à la phase d'écriture, mais il arrive également qu'il n'intervienne que lorsque les morceaux sont terminés. Dans le premier cas, il sera co-auteur, dans le second, arrangeur.

Le **PRODUCTEUR ÉCONOMIQUE** est la personne ou la société qui finance la production des supports sonores. Lorsqu'un label avance les frais de studio, il peut arriver qu'il demande au groupe de s'adjoindre les services d'un producteur exécutif, qui veillera au respect du budget, sans participer au processus créatif.

A mon avis, Monsieur Fader est un producteur technique. Il dirige l'enregist-

rement et vous donne des conseils. Cela fait partie de son travail car, en tant que technicien du son, il est responsable de la qualité technique des enregistrements. Il peut parfois proposer de petites adaptations des morceaux, mais ce n'est pas assez pour faire de lui un arrangeur, car l'arrangeur doit fournir un véritable travail créatif avec caractère individuel selon la LDA.

Dans ces conditions, je vous conseille de ne pas accepter une participation forfaitaire pour l'ingénieur du son concernant les arrangements. D'une part, cela aurait dû être négocié avant le début des enregistrements; d'autre part, il est possible que l'ingénieur du son fournisse effectivement une contribution d'arrangeur pour certaines chansons. Dès lors, on peut lui garantir une participation pour ces chansons uniquement. Mais il ne suffit pas d'être assis face à une table de mixage pour être considéré comme un arrangeur.

J'espère avoir ainsi répondu à tes questions. Sinon, il serait judicieux que nous en parlions par téléphone.

Avec mes cordiales salutations
Fabian Niggemeier
lic. iur., avocat
Service juridique

Redevances des Etats-Unis grâce aux ASCAP Awards

Tout membre SUISA dont des œuvres ont été exécutées ou diffusées aux Etats-Unis entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2011 peut participer au ASCAP International Awards Program.

Commande de formulaires d'inscription ou questions relatives à l'ASCAP Awards Program

Contact:
tél. 044 485 68 28
authors@suisa.ch

Seuls quelques membres SUISA reçoivent des redevances de droit d'auteur en provenance des Etats-Unis. Cela s'explique par l'utilisation d'un système de sondages: pour limiter au maximum les dépenses liées à l'encaissement, les sociétés américaines prennent en priorité en considération les manifestations les plus lucratives et laissent de côté les plus petites. En outre, elles répartissent le plus gros des redevances encaissées en fonction d'une petite partie des programmes des organisateurs et en utilisant des méthodes statistiques. Les auteurs suisses ne font ainsi que rarement partie des bénéficiaires. C'est dans ce contexte que la société américaine ASCAP propose chaque année le

ASCAP International Awards Program aux membres des sociétés sœurs étrangères. Le but de ce programme est de récolter des données sur les droits à rémunération des auteurs non américains. Peuvent y participer tous les membres de SUISA dont des œuvres ont été exécutées aux Etats-Unis entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2011.

Les éditeurs et les héritiers de membres décédés ne peuvent participer à ce programme. Les auteurs qui, pour cette période, ont touché plus de 25 000 US \$ de l'ASCAP n'entrent pas non plus en ligne de compte. Les membres souhaitant soumettre une demande à l'ASCAP sont priés de commander un formulaire de participation à la Division Auteurs de SUISA, à Zurich. Les formulaires devront ensuite être retournés avant le 31 décembre 2011.

.....
Texte: Claudia Kempf

Votre accès à la banque de données des œuvres SUISA

Vous souhaitez voir comment vos œuvres sont documentées dans la banque de données des œuvres SUISA? Commandez votre login personnel!

Accès en ligne à la banque de données des œuvres: votre login personnel est maintenant disponible!

Via «Mon compte», vous avez la possibilité de vérifier l'enregistrement de vos œuvres dans la banque de données des œuvres SUISA. Vous pouvez visualiser ici la répartition des parts sur vos œuvres, ce qui n'est pas possible depuis la banque de données accessible publiquement. Vous n'avez donc plus besoin de commander de listes d'œuvres chez SUISA, et avez accès 24 heures sur 24 à votre répertoire.

De quoi faut-il tenir compte?

Les œuvres où figure la remarque «Œuvre pas complè-

tement documentée» n'ont pas encore été déclarées chez nous. Si vous trouvez de telles œuvres dans votre liste, vous pouvez les déclarer directement en ligne sous la rubrique «Propres œuvres». Si certains morceaux ne sont pas de vous, veuillez s.v.p. également nous le signaler. Les données d'accès peuvent être commandées exclusivement via le site Internet.

Auteurs:

→ www.suisa.ch/fr/membres/auteurs/registrierung-fuer-mein-konto/

Editeurs:

→ <http://www.suisa.ch/fr/membres/editeurs/registrierung-fuer-mein-konto/>

.....
Texte: Claudia Kempf

Révision du contrat de gestion

Le contrat de gestion, le trait d'union le plus important entre SUISA et ses membres, donnait des signes de vieillesse. Une révision s'imposait afin qu'on puisse utiliser ce contrat dans les décennies à venir.

Le contrat de gestion est certes le document juridique le plus important pour les membres de SUISA, mais il n'est pas le seul. Les statuts contiennent également d'importantes dispositions sur le mandat de gestion et la qualité de membre. Afin d'éviter des contradictions entre ces documents, une modification des statuts a tout d'abord été nécessaire. Elle fut approuvée lors de l'Assemblée générale 2010, ouvrant ainsi la voie à une révision du contrat de gestion.

La version révisée du contrat de gestion «auteur» est désormais disponible. Cette nouvelle version était nécessaire pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la révision partielle de la LDA (en vigueur depuis 2008) a apporté des modifications qui devaient être prises en considération pour le nouveau contrat, notamment concernant la définition des droits en ligne et leur gestion. De plus, l'adaptation de certaines dispositions, et l'entrée en vigueur de nouvelles clauses devenaient nécessaires. Ainsi, les nouvelles dispositions règlent en détail le domaine des services en ligne (voir ci-dessous).

La révision a également permis de simplifier le contrat de gestion, le réduisant à ses éléments essentiels. Il ne règle désormais plus que la cession de droits et l'exclusion de certains groupes de droits ou de pays. A l'inverse, les documents relatifs aux conditions générales de gestion ont été développés. Ce nouveau procédé permettra, lors de futures adaptations des conditions de gestion, d'éviter de devoir modifier 30 000 contrats, apportant ainsi d'importantes économies au niveau administratif.

Exemplaires justificatifs facultatifs et services en ligne

Outre la subdivision en contrat de gestion d'une part et conditions générales de gestion (CGG) d'autre part, il faut noter quelques nouveautés importantes, notamment les articles sur la communication électronique qui, en plus de la communication par courrier électronique, règlent l'offre de prestations sur Internet. De

nouveaux services seront progressivement proposés dans la zone protégée du site Internet de SUISA réservée aux membres. En raison de la communication électronique et des services en ligne, de nouvelles dispositions relatives à la protection des données ont également été introduites, complétées par une déclaration séparée sur la protection des données.

Comme prévu par le nouveau contrat, on renoncera à l'avenir à exiger des exemplaires justificatifs lors d'une déclaration d'œuvre. En effet, les dépenses liées au traitement de ces éléments devenaient difficilement justifiables. Dans les cas (rares) de litige, il y a en outre d'autres moyens pour un auteur de prouver sa paternité sur une œuvre. Cependant, dans le cadre d'une déclaration d'œuvre en ligne, des exemplaires justificatifs pourront être remis, mais sans obligation, et uniquement sous forme électronique.

Quelles seront les prochaines étapes?

Alors que les nouveaux contrats de gestion pour auteurs et héritiers sont prêts, le contrat pour éditeurs doit encore être quelque peu adapté. Le renouvellement de près de 30 000 contrats exige d'importants travaux administratifs et une préparation exemplaire du processus pour un déroulement sans accroc. L'envoi du nouveau contrat est donc prévu pour 2012. Pour vous, membre SUISA, tout reste inchangé pour le moment. Lorsque vous recevrez le nouveau contrat, il sera accompagné d'une lettre vous donnant des explications détaillées quant à la suite des opérations.

.....
Texte: Claudia Kempf

RÉVISION

Who is who pour les membres

Vous connaissez SUISA par la voix de Madame X ou la signature de Monsieur Z? Dès aujourd'hui, vous aurez la possibilité de mieux nous connaître. SUISAinfo souhaite en effet vous présenter quelques interlocuteurs.

Dans ce numéro, vous trouverez des informations sur le «Service musical» et la Division «Membres», ainsi qu'une présentation de la Cheffe du Département «Membres et répartition» et de son secrétariat. Dans les prochaines éditions, nous nous intéresserons aux Divisions «Film», «Documentation internationale» et «Répartition Suisse et étranger».

Photo 01

Direction, «Membres et répartition»

Membre de la Direction, Irène Philipp est à la tête du Département «Membres et répartition» depuis l'été 2010. Elle est épaulée par son secrétariat, composé de Myrielle Ben Guirat et Mercedes Molina. Le secrétariat s'occupe notamment de la préparation des réunions et de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance avec les membres (concernant entre autres le traitement de cessions et les demandes d'avances) et rédige des textes sur les modifications du règlement de répartition à l'attention de l'Institut de la propriété intellectuelle (IPI).

Photo 02 et 03

Division «Membres»

Claudia Kempf est depuis juin 2011 la nouvelle Cheffe de la Division «Membres» et dirige ainsi une équipe de 17 collaborateurs à Zurich et Lausanne. La Division «Membres» répond à des questions sur le droit d'auteur, l'adhésion à SUISA et la documentation des œuvres. Elle est la garante des relations contractuelles avec les membres, enregistre les nouveaux membres ainsi que les déclarations d'œuvres des membres de SUISA (déclarations d'œuvres saisies en 2010: 28 417 d'auteurs, 644 765 d'éditeurs), met à jour la documen-

tation relative aux membres et aux œuvres et clarifie les demandes des sociétés sœurs en matière de documentation sur les œuvres et sur les répertoires de membres de SUISA.

Etant donné que les éditeurs et les auteurs ont des préoccupations forcément différentes, ils sont conseillés par des équipes spécialisées. Le groupe «Auteurs» est directement subordonné à la Cheffe de division. Le groupe «Editeurs» est dirigé depuis août 2011 par Claudio Zahnd. Le groupe «Editeurs» prépare entre autres également les décomptes de la prévoyance des éditeurs et traite les déclarations de sous-édition.

Photo 04

Division «Service musical»

En tant que responsable du Service musical, Ernst Meier est amené à répondre à des questions pointues nécessitant des connaissances musicologiques. Il étudie notamment les cas où il y a soupçon de plagiat, et examine des annonces d'arrangements d'œuvres libres de droits afin de déterminer si l'on est en présence d'une œuvre de seconde main protégée par le droit d'auteur. Il bénéficie du soutien de Cornelia Wurmehl, qui s'occupe également du répertoire des nouvelles œuvres suisses (parution annuelle) des membres de l'Association suisse des musiciens.

Georg Schlumpf est responsable du groupe «Service relatif aux programmes», qui a été intégré au Service musical le 1^{er} juillet 2011. Avec ses quatre collaborateurs, il veille à ce que les œuvres protégées soient inscrites correctement sur les listes d'exécution et sur les listes des programmes d'émission. Pour ce faire, ils peuvent compter sur l'aide d'Ernst Meier, notamment pour les programmes de concerts de musique contemporaine et classique. De cette manière, le groupe crée une base solide pour l'établissement correct des factures envoyées aux organisateurs et pour la répartition détaillée des redevances de droits d'auteur selon les programmes.

Texte: Irène Philipp

Photos: Werner Graf (01, 03, 04); Olivier Wavre (02)

**Par téléphone
ou par écrit**
La Division
«Membres» peut
compter sur un
service de rensei-
gnement très
compétent. Vous
pouvez poser vos
questions par
e-mail ou par
téléphone au:

Auteurs

authorsF@suisa.ch
tél. 021 614 32 32

Editeurs

publishers@suisa.ch
tél. 044 485 68 20



01



02



03



04

01 Division «Membres et répartition»,
secrétariat inclus: Myrielle Ben Guirat,
Irène Philipp, Mercedes Molina.

03 Division Membres, section «Editeurs»:
Natalie Kunz, Claudia Kempf, Maria
Castro, Mirjam Götschi (pas sur la photo:
Corina Karrer, Claudio Zahnd).

02 Division Membres, section «Auteurs»:
Nadia Stern, Anouchka Hepp, Claudia
Kempf, Nicole Beyeler.

04 «Service musical» y c. «Service relatif aux
programmes»: Susanna Niedermann, Ernst
Meier, Georg Schlumpf, Gianni Siravo,
Cornelia Wurmehl (pas sur la photo:
Therese Engel Hitz).

Ces personnes défendent vos droits

Quiconque fait de la musique à titre professionnel est confronté à toutes sortes de questions juridiques. Le Service juridique de SUISA peut fournir aide et conseils.

Ce que vous pouvez attendre du Service juridique: renseignements juridiques généraux concernant l'utilisation de musique, conseils juridiques pour auteurs et éditeurs, notamment concernant les contrats d'artistes, d'édition, de management, etc., cas de plagiat, coopérations internationales.

Contact:
LegalServices@
suisa.ch

Le Service juridique de SUISA n'apprécie guère les mauvais payeurs: si des redevances dues ne sont pas réglées, les avocats de SUISA entrent en action, allant jusqu'au tribunal si nécessaire. Les membres peuvent quant à eux bénéficier des connaissances de quatre juristes expérimentés, par exemple avant la signature d'un contrat. Vous trouvez ci-après des informations sur les compétences du Service juridique et les personnes en place.

Bernhard Wittweiler (Chef du Service juridique depuis 1994)

Bernhard Wittweiler a débuté chez SUISA en 1994, après son stage d'avocat dans un cabinet zurichois spécialisé en droit des affaires. Pour SUISA, il traite en priorité des importantes affaires d'encaissement et de piraterie; il se charge également de la représentation de SUISA devant les tribunaux et des conseils dans (presque) tous les domaines juridiques.



Il garde un souvenir tout particulier de deux procès modèles lors desquels le droit d'auteur a été défendu sur de nouveaux terrains: en 1998, le nouveau droit de location a été défendu face à la plus grande chaîne suisse de vidéothèques de l'époque qui refusait de payer les redevances dues. Plus récemment, on a pu voir la première reconnaissance en Suisse d'un droit en ligne pour les auteurs: c'était en 2003 et SUISA a joué un rôle prépondérant dans ce cas également.

Fabian Niggemeier (avocat, chez SUISA depuis 2010)

Guitariste et compositeur de heavy metal au sein du groupe INISHMORE, Fabian Niggemeier a trois productions de CD et de nombreux concerts à son actif. Il se sent tout à fait à sa place à SUISA, car il peut réunir ses deux grandes passions: la musique et le droit.



A SUISA, il s'occupe tout particulièrement des cas d'encaissement et de

poursuite pénale, ainsi que de la représentation de la société devant les tribunaux et des conseils aux membres pour toutes les questions juridiques en lien avec leur travail musical.

Sebastian Spring (Master en droit, chez SUISA depuis 2011)

DJ, producteur du projet FIRST SEASON et co-gérant du label culturel et musical valaisan BONZZAJ REC,



Sebastian Spring ajoute une nouvelle note de musique à l'équipe du service juridique.

Son objectif de longue date était de réunir musique et droit; il a donc profité de l'occasion qui lui était offerte, après ses études à Berne, d'approfondir ses connaissances pratiques et juridiques du commerce musical auprès d'une agence «corporate sound» à Stuttgart et dans une maison d'édition musicale à Berlin.

Au sein de SUISA, il répond aux questions posées via la boîte aux lettres du Service juridique, donne des conseils aux auteurs et éditeurs et gère également des cas d'encaissement litigieux.

Nicolas Pont (avocat, chez SUISA depuis 2010)

Nicolas Pont a commencé son activité au sein de SUISA en avril 2010 après avoir obtenu son brevet d'avocat en



Valais et travaillé quelques années au sein des tribunaux de ce canton.

Il est chargé des procédures judiciaires et des renseignements juridiques (les plus fréquents concernent les contrats) en Suisse romande et au Tessin. Il apprécie particulièrement l'activité de conciliation entre les membres, par exemple dans les cas de dénonciation pour plagiat. Nicolas Pont est en outre responsable des relations avec les médias de langue française.

Les prestations du Service juridique sont gratuites pour les membres de SUISA, cela jusqu'à quatre heures de conseil. Au delà, le travail est facturé au tarif de 100.– francs par heure.

Texte: Martin Wüthrich
Photos: Werner Graf; Olivier Wavre (N. Pont)



Anna Rossinelli

Sur un chemin musical plein de surprises, Anna Rossinelli vivra un nouveau moment fort cet automne: la sortie de son premier album, enregistré cet été en collaboration avec le producteur Fred Herrmann (Bligg, Tinkabell, etc.). Pour ce premier opus, Anna Rossinelli et les membres de son groupe, Georg Dillier et Manuel Meisel, ont pour la première fois composé leurs propres chansons. «Ce fut une expérience nouvelle et passionnante pour moi», explique la chanteuse formée à l'Ecole de jazz de Bâle, «et lorsqu'on se met à composer, on souhaite bien entendu que ses droits d'auteur soient protégés.»

C'est pourquoi elle a adhéré à SUIISA il y a quelque temps «avant tous les événements liés à l'ESC», précise Anna Rossinelli. La finale de l'Eurovision Song Contest est à ce jour l'avant-dernière étape de la carrière de la jeune femme qui, formée en tant qu'assistante socio-éducative (accompagnement des personnes en situation de handicap), a tout d'abord joué dans la rue à Bâle, dans différents endroits en Europe et à Central Park à New York.

Pour le moment, Anna Rossinelli peut subvenir à ses besoins grâce à la musique. Le bonheur, selon elle, n'est cependant pas les ressources modestes dues à la musique, mais «le fait que nous puissions enregistrer un album, donner des concerts et consacrer notre vie entièrement à la musique».

Pour son tout premier album, la chanteuse espère un bon écho et, pourquoi pas, l'entrée dans les charts. «Mais mon grand rêve serait de pouvoir à nouveau jouer avec le groupe à New York. J'y ai vécu six mois et cette ville est vraiment un endroit que j'adore.» (lem)

Stefanie Peter alias Steff la Cheffe

C'est lors de la production et de la sortie de son propre CD qu'il est devenu évident pour Stefanie Peter qu'elle allait devenir membre de SUIISA. La rappeuse et vice-championne du monde de beatbox nous a envoyé le texte suivant par courriel: «D'autres artistes m'ont expliqué quel était le travail de SUIISA, et m'ont dit que les créateurs professionnels étaient dans presque tous les cas membres de SUIISA. En plus des ventes de CD (+merchandising) et des cachets lors des concerts, les redevances de SUIISA sont ma troisième source de revenus.» La jeune artiste bernoise née en 1987 a interrompu sa formation d'animatrice socioculturelle et se consacre depuis deux ans entièrement à la musique. Son premier album, «Bittersüessi Pille», a atteint le 7e rang au hit-parade helvétique. Andreas Vollenweider l'a invitée comme «beatboxeuse» lors de ses concerts. Avec son groupe, Steff la Cheffe a fait une belle tournée dans les clubs et s'est produite lors de grands open-airs, notamment à St-Gall et Gampel. (lem)



Peter Steger alias Finn Steger



«Le fait que je ne sois pas devenu membre plus tôt s'explique par une sorte de lapsus», nous dit au téléphone Peter Steger alias Finn Steger qui était en effet sûr d'avoir adhéré il y a longtemps. Cet état de fait a été constaté par hasard, lorsque l'artiste a appelé SUIISA pour une question juridique. Le chanteur et guitariste raconte: «J'étais plutôt mal à l'aise, surtout que j'avais fait mon travail de bachelor sur le droit d'auteur et SUIISA ...» De plus, ce n'est pas un débutant en musique et il compose des chansons depuis longtemps. Actuellement, il est, avec Martin Fischer alias Berry Fischer, le cœur créatif du groupe lucernois Huck Finn, encensé par la critique et déjà lauréat de plusieurs prix. Leur premier album, «Breaking In», est disponible depuis le printemps 2011. Dans ce contexte, Peter Steger le dit clairement: «Il était grand temps que quelqu'un gère mes droits, et je suis heureux que SUIISA le fasse pour moi.» (lem)

HOMMAGE

Nella Martinetti

21.1.1946 – 29.7.2011



Nella Martinetti, née en 1946 à Brissago (TI), était une extraordinaire chanteuse, incroyable musicienne, show-woman, compositrice et parolière. Véritable rayon de soleil, elle procura aux artistes et au public de

grands moments de joie et de bonheur, malgré un côté parfois vulnérable et mélancolique. Nella a écrit les paroles de nombreux succès, comme par exemple «Io senza te» (1981) pour Peter, Sue & Marc, ou «Pas pour moi» (1986) chantée par Daniela Simmons. 1986 fut l'année de la consécration pour Nella en tant que chanteuse, compositrice et parolière, puisque, avec la chanson «Bella Musica», elle gagna le «Grand prix de la musique populaire» à Vienne. En 1988, Céline Dion remporta le Concours de l'Eurovision de la Chanson avec «Ne partez pas sans moi», paroles de Nella Martinetti et musique d'Atilla Sereftug.

En 2009, j'eus le privilège de remettre à Nella le Prix Walo d'honneur pour l'ensemble de son œuvre et ce fut un grand moment de bonheur. La même année, le diagnostic des médecins fut un choc immense: cancer du pancréas. Nella disait: «Je sais

que je dois en mourir, mais je vais me battre jusqu'au bout.» Le 20 juin 2011, à bout de forces, elle décida d'interrompre son traitement. Le vendredi, 29 juillet 2011, peu après une visite à l'hôpital où je chantai à son chevet notre chanson préférée, elle s'endormit paisiblement. «Bella Nella, tu vas nous manquer!»

Avec amour, ton amie Monika Kaelin

HOMMAGE

Ernst Pfiffner

6.12.1922 – 9.7.2011

La musique doit évoquer la vie et son sens; c'est le credo artistique toujours défendu par Ernst Pfiffner. La musique était pour lui une profession de foi, et plusieurs de ses œuvres de musique de chambre présentent une dimension sacrée. Pour ses œuvres religieuses aux multiples facettes, la mode était la dernière de ses préoccupations. Il suivait son chemin de manière consciencieuse en sachant exactement où il allait. Après le concile Vatican II, il s'engagea en

faveur du renouvellement de la musique liturgique.

Né à Mosnang, fils d'un organiste, Ernst Pfiffner fut initié dès son plus jeune âge à la musique religieuse. Après des études à l'Institut pontifical de musique sacrée de Rome et de Regensburg, il partit étudier à Paris auprès de Nadia Boulanger, qui lui fit notamment découvrir la musique de Strawinsky. Il termina ses études d'orgue à Bâle et se spécialisa en composition auprès de Robert Suter. Il officia à Bâle durant presque 40 ans, et fut Directeur de l'«Akademie für Schul- und Kirchenmusik» de Lucerne de 1967 à 1987. Il fut membre de la Commission des programmes et des œuvres de SUISA jusqu'en 1994. (em)

Membres décédés

(depuis le 2.3.2011)

Burkhardt Victor, Schwyz
 Cirasa Antonio, Ecublens
 Davis Lindon, Zurich
 Ermatinger Emil, Rudolfstetten
 Gethmann Jürg, Zurich
 Graf Rudolf, Zurich
 Jeannet Eddy, Cressier
 Keutschegger Adolf, Triesenberg
 Lavanchy Jean-Paul, Renens
 Magnenat Olivier, Genève
 Martinetti Nella, Jona
 Moll Theodor, Oberwil
 Pfiffner Ernst, Bâle
 Sanchez Reinoso Hernan Raul, Genève
 Schmid Mario, Zizers
 Schneider Christian T., Bremgarten
 Stucki Heidi, Ortschaftswaben
 Szabo Michael, Bâle
 Tschannen Fritz, Fleurier
 Wachsmuth Jacques,
 Yverdon-les-Bains
 Wassermann Stella, Hersberg
 Zimmermann Robert, Zurich

100^e
anniversaire de
Paul Burkhard

HOMMAGE

Popol Lavanchy

26.10.1948 – 20.6.2011

Le compositeur et contrebassiste Jean-Paul Lavanchy, dit Popol, est décédé en juin à l'âge de 63 ans des suites d'une grave maladie. Avec sa contrebasse, il fut une figure marquante du jazz romand durant plus de 30 ans.

Sur le chemin de la musique, Popol Lavanchy n'a pris aucun raccourci: d'abord facteur, puis enseignant, il entreprend ensuite avec succès des études de psychologie. Après cela seulement, il étudie la contrebasse aux Conservatoires de Lausanne et



Genève. Dès le milieu des années 70, infatigable, il arpente le monde accompagné de son instrument; puis en 1989, il forme son propre groupe, Le Quintette Popolien, avec Jean-François Bovard, Hans Koch, Michel Bastet et Olivier Clerc.

Il fut cofondateur de l'Association Eustache avec Jean-François Bovard. Cette association a pour but d'effacer les frontières entre les différentes formes d'art et compte aujourd'hui 40 musiciens. L'homme au mytique couvre-chef et à la barbe reconnaissable entre mille fut très actif, aussi bien en solo qu'au sein de nombreuses formations, dont notamment Tierce, Point Chaud, Trio Poursuite, Trio Patopolnic, Duo Contrebasses avec Léon Francioli ou encore Inside out.

Popol Lavanchy a composé pour le théâtre, la danse et des courts métrages, collaborant régulièrement avec des comédiens et des chanteurs. Sur scène, il avait développé un style inimitable en s'appuyant sur une technique d'improvisation unique. Il enseigna durant de nombreuses années à l'École de Jazz et de Musique Actuelle (EJMA) à Lausanne et transmet ainsi sa curiosité et son savoir-faire aux prochaines générations. Le monde du jazz vient de perdre un artiste d'exception doublé d'une personnalité attachante et inoubliable.

Texte: Claudia Kempf
Photo: Juan Carlos Hernandez

Mélodies ambitieuses pour gens modestes



Paul Burkhard ne fut pas seulement un compositeur au ton juste, mais également un chef d'orchestre, et, surtout, un homme de

théâtre.

Burkhard maîtrisait comme personne l'art des mélodies simples et prenantes que le public retenait facilement. «O, mein Papa», qu'un trompettiste s'appropriera un peu par hasard en 1953, est devenu un hit aux USA, où il s'est vendu à 3 millions d'exemplaires en 5 mois grâce à une émission de télévision.

L'art comme moyen d'édification

En s'inspirant de l'opérette, Burkhard créa la «Kleine Niederdorfoper» (1951), une comédie musicale helvétique qui renonçait aux excès des productions américaines. Il plaça l'action dans les milieux modestes, à l'instar des grands films suisses des années 50 («Oberstadtgass»).

En 1976, alors déjà touché par la maladie, Paul Burkhard créa sa dernière œuvre, «Die sieben Stufen des Lebens». En tant qu'artiste, Paul Burkhard a toujours souhaité que la culture et l'art permettent de faire grandir les êtres humains.

Texte: Ernst Meier
Photo: SRF

De retour de Bruxelles



Les participants au World Copyright Summit 2011 (WCS) n'allaient pas résoudre en deux jours les problèmes auxquels le droit d'auteur est confronté actuellement. Cependant, que les intervenants viennent de Bruxelles ou de Washington, les présentations offertes dans le Square Brussels étaient d'un haut niveau.

En quatre ans, le WCS est devenu un forum de l'économie de la création. En l'intitulant cette année «Creating value in the digital economy / Create – Connect – Respect», on a clarifié le sujet de ce forum: la participation équitable des créateurs à la mise en valeur de leurs œuvres dans l'espace numérique.

Des mondes si distants ...

Une organisation équitable de la participation s'avère déjà difficile dans le monde réel. Ainsi, en Inde, la société de gestion est en mains des maisons de disques ... Et, selon le scénariste et poète indien Javed

Akhtar, il est tout à fait habituel que des auteurs à succès se voient dans l'obligation de céder tous leurs droits dans le cadre de contrats de buy-out. Grâce notamment aux démarches de cet homme, le Parlement indien prépare actuellement un véritable projet de droit d'auteur. Quant aux paiements de SUISA à la société indienne IPRS, ils sont bloqués jusqu'à clarification de la situation.

Du nouveau à l'Ouest

L'intervention de Victoria Espinel, Cheffe du Bureau de la propriété intellectuelle créé depuis l'arrivée de Barack Obama à la Maison Blanche, fut très remarquée. Elle présenta le programme américain des trois piliers: (1) Lutte contre la piraterie et adaptation de la législation aux évolutions technologiques; (2) Collaboration avec le secteur privé afin de faire d'Internet un lieu de transactions plus sûr et plus fiable; (3) Formation pour rendre les consommateurs attentifs aux lois et aux risques liés à Internet.

Si ces mesures sont mises en œuvre avec autant d'élan qu'elles ont été présentées lors du WCS, les USA seront bientôt nettement en avance sur l'Europe. En effet, les représentants de l'UE ont à ce stade présen-

té de nombreux documents de travail et organisé moult tables rondes, mais, de fait, on ne sait toujours pas quels sont les projets concrets de Bruxelles en vue de créer un marché efficace des biens immatériels.

Walk this way, talk this way

Les conférences des économistes furent plus instructives. Par exemple, le Professeur Olivier Bomsel a émis la thèse selon laquelle le marché européen des singles, dont on parle souvent, est un mythe: les Finlandais ne souhaitent simplement pas la même offre que les Italiens, et veulent des chansons dans leur langue. C'est à l'aide de simulations que son collègue, David Touve, a expliqué pourquoi le modèle (say) et la réalité (do) ne se rejoignent pas: en effet, si seulement la moitié des personnes qui se déclarent prêtes à payer 10 euros pour une offre musicale illimitée (abonnement) le faisait réellement, le modèle commercial pour Internet serait tout trouvé.

Les réflexions internationales du WCS permettent de tirer certaines conclusions pour notre propre travail en Suisse. Nous devons par exemple renforcer notre assise à Berne, car la future législation européenne nous concernera de manière directe. De plus, il est nécessaire de nous investir encore davantage dans le travail explicatif et «pédagogique» à l'attention des consommateurs. La question des droits des créateurs ne doit pas être discutée uniquement entre spécialistes, mais également dans les écoles, les émissions pour consommateurs ou encore sur Facebook.

→ Vous trouvez les vidéos des conférences et d'autres informations sur www.copyrightsummit.com

.....
Texte: Martin Wüthrich
Photo: Michael Chia, CISAC


 Carte
blanche

«Affirmez votre soutien à SUISA!»



IVO, Singer / Songwriter

Jamais auparavant autant de musique n'a été écoutée qu'aujourd'hui. Et pourtant, depuis bientôt dix ans, en lisant le rapport annuel de SUISA, on constate toujours la même rengaine: Les recettes de ventes de supports sonores sont en baisse.

Il est compréhensible que le consommateur lambda se réjouisse de pouvoir continuer à voler de la musique en toute tranquillité. Ce qui est plus étonnant, c'est notre léthargie, à nous, auteurs, et notre manière désillusionnée de réagir. Ou plutôt notre absence de réaction, comme si cela ne nous regardait pas.

C'est un fait: SUISA, c'est-à-dire «notre» société, chargée de gérer nos intérêts, est mal vue par une bonne partie de la population, et est souvent considérée comme une administration surdimensionnée, dont le seul objectif est de saigner à blanc les pauvres consommateurs. Vous

ne me croyez pas? Allez donc lire les nombreux commentaires sur les portails en ligne de journaux soi-disant sérieux! Si une telle image prédomine dans de larges franges de la population, les auteurs en sont en partie responsables. En effet, tant que les médias pourront divulguer sans aucune restriction où trouver sur Internet les nouveaux outils permettant de se servir de musique protégée, et que nous, les auteurs, continuerons à faire le dos rond en détournant le regard au lieu de nous défendre, rien ne changera.

Il est grand temps d'avoir le courage de nos opinions et de défendre notre travail! Bien entendu, certains le font déjà. Mais ils sont trop peu nombreux. Malheureusement, il ne sert pas à grand-chose qu'un quidam comme moi dise que cette situation est une belle arnaque et qu'il en sera ainsi tant qu'on me volera mon travail au lieu de me rémunérer correctement pour celui-ci. Cela n'intéresse apparemment personne, et presque personne n'en parle.

Il serait donc utile que les «grands» du monde suisse de la musique (qui bénéficient du travail de SUISA), prennent position lors d'une AG de la coopérative et disent clairement et publiquement ce qu'ils pensent, au risque, peut-être, de froisser quelques fans ou, pour une fois, de passer à côté d'un joli compte-rendu promotionnel.

En outre, j'estime qu'il est indispensable

que SUISA dise que l'accès gratuit à la musique ne fait définitivement pas partie des droits de l'homme. Une communication de cet ordre, tout en étant offensive, peut être faite de manière «sympathique».

Dans ce contexte, SUISA a besoin de notre soutien. Il ne suffit pas d'attendre ses redevances en se tournant les pouces. Et inutile de faire l'autruche! Finalement, nous sommes tous dans le même bateau qui, depuis des années, subit des vents violents de la part de faiseurs d'opinion et de soi-disant amateurs de musique qui font preuve d'une attitude de consommateurs myopes.

Les dégâts commencent à se faire sentir il est donc grand temps d'agir.

.....
Texte: Ivo Sidler

Photo: Dominik Plüss, AVO Session Basel

Le texte de cette carte blanche exprime l'opinion personnelle de l'auteur et n'engage pas la rédaction ou SUISA.



Midem 2012

Midem, du 28 au 31 janvier 2012 à Cannes



«Networking» au stand suisse du Midem 2011.

«Connected by music» – pour une fois, le thème choisi pour le Midem n'est pas une formule creuse. Près de 7000 participants de 70 pays utilisent chaque année cette plate-forme de réseautage et font ainsi du salon de la Côte d'Azur l'un des événements les plus importants de l'année dans le business de la musique.

Quelques nouveautés sont prévues en 2012: grâce à un nouveau concept d'aménagement de l'espace, le stand suisse du Riviera Hall sera l'année prochaine véritablement au cœur de l'action. Les dates sont également modifiées: le Midem et le MidemNet auront lieu en parallèle du samedi au mardi. Et, bon à savoir, le Midem offre

un prix spécial et des rabais importants en cas de réservation jusqu'à fin septembre 2011. Editeur et producteur suisse de musique, profitez de cette opportunité et soyez présents en tant que co-exposant au stand suisse! (*lem*)

❗ Etes-vous intéressé à participer au Midem? Vous obtiendrez des renseignements sur la présence suisse à ce salon auprès d'Erika Weibel, tél. 044 485 65 21, erika.weibel@suisa.ch.

→ www.midem.com

jazzahead! 2012

jazzahead!, du 19 au 22 avril 2012 à Brême

En 2012, la Fondation SUISA et Pro Helvetia offriront à nouveau à la scène suisse de jazz la possibilité de se présenter au stand collectif de Brême. Soyez là et, en tant que co-exposant helvétique, profitez notamment des avantages suivants:

- frais d'accréditation bas,
- surface d'exposition à disposition pour affiche et matériel de promotion,
- mention gratuite sur nos affiches et documents disponibles sur place,
- lieu de rendez-vous et possibilité d'organiser des réunions,
- service gratuit de messagerie et de renseignements par le personnel de notre stand.

La qualité de co-exposant vous donne en outre la possibilité de proposer des groupes pour les showcases du jazzahead!, et cela jusqu'au début novembre. (*km*)



Stand suisse au jazzahead! 2011.

→ Toutes les informations ainsi que le lien direct pour l'inscription se trouvent dès maintenant sur www.fondation-suisa.ch. Pour de plus amples renseignements: marcel.kaufmann@fondation-suisa.ch.

Prochains rendez-vous

4. – 5.10.2011

Conseil de SUISA, Lausanne

26. – 30.10.2011

Womex, Copenhague

4.11.2011

Commission de Répartition et des œuvres, Berne

6. – 7.12.2011

Conseil de SUISA, Zurich

28. – 31.1.2012

Midem, Cannes

22. – 24.3.2012

m4music, Zurich

19. – 22.4.2012

jazzahead!, Brême

23.6.2012

Assemblée générale de SUISA, Berne